Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2015) **Heft:** 2101

**Artikel:** Schengen, un atout majeur pour notre sécurité : pour la Suisse, l'accès

au Système d'information Schengen est crucial

Autor: Guyaz, Jacques

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017417

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

montée d'autres fractures. Par exemple, celles qui opposent libéraux (ouverture) et conservateurs (fermeture) pour ce qui est des valeurs de société, perdants et gagnants du processus de globalisation économique, contributeurs (les classes moyennes) et bénéficiaires de l'Etat social.

A quoi s'ajoute le fait que nombre d'évolutions paraissent subies plutôt que choisies, ce qui renforce évidemment la perception d'une relative impuissance de la part des autorités politiques. Le point commun à tous ces phénomènes? Ils créent un sentiment d'insécurité, de désarroi qui conduit à rechercher un bouc émissaire l'étranger, l'Europe responsable commode de nos insatisfactions, de nos frustrations et qui nourrit le vote protestataire dirigé contre

la classe politique.

C'est sur ce terrain que se jouera le combat décisif. Opposer aux réponses fallacieuses de l'UDC des actions propres à rassurer concrètement. Or, au sentiment d'insécurité engendré par la libre circulation des personnes n'ont répondu que des mesures dites d'accompagnement insuffisantes et mal appliquées. Voyez le Tessin qui manifeste un fort rejet des travailleurs frontaliers et de l'Europe. Ses autorités se révèlent plus promptes à dénoncer les effets négatifs de l'afflux de maind'œuvre étrangère qu'à lutter efficacement contre la sousenchère salariale pratiquée par le patronat local. A contrario, la toute récente unanimité à Genève pour une inspection du travail paritaire va dans le bon sens.

Au-delà de ces réassurances concrètes, c'est aussi d'une vision de l'avenir dont nous avons besoin. La libre circulation est une condition essentielle de notre succès économique, affirme le discours officiel. Pourtant l'objectif de croissance ne peut tenir lieu de perspectives pour celles et ceux qui trouvent refuge dans l'offre de l'UDC, protagoniste d'une Suisse clôturée et figée dans son passé.

A cet égard, la gauche est particulièrement interpellée, elle qui dans son histoire a su proposer des modèles économiques et sociaux alternatifs, tel le coopérativisme. Et qui aujourd'hui semble surtout occupée à atténuer les effets délétères d'une société qu'on dirait privée de gouvernail.

## Schengen, un atout majeur pour notre sécurité

Pour la Suisse, l'accès au Système d'information Schengen est crucial

Jacques Guyaz - 22 novembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28446

Schengen, c'est fini. Il faut sortir de Schengen. Avec l'afflux sans précédent des migrants sur la route des Balkans et l'émotion suscitée par les attentats du 13 novembre à Paris, on entend tout et n'importe quoi sur ces accords qui ouvriraient nos frontières à tous les vents mauvais du terrorisme.

Il est temps de revenir aux textes et d'aller y voir de plus près.

Le traité lui-même, document de 1985, d'avant la chute du mur de Berlin, nous parle d'un monde aujourd'hui englouti, d'une Europe bien sage, bien organisée et un peu naïve. Les mots de réfugié, de migrant ou de terroriste n'y figurent pas. Il n'est alors question que de lutte contre la criminalité. Le document important, celui qui fait foi, est la <u>Convention</u> d'application publiée le 22 septembre 2000. Ces textes ont été repris par la Suisse depuis le 1er mars 2008, après avoir été approuvés par le souverain le 5 juin 2005, à la majorité de 54,6%.

Les deux premiers paragraphes de l'article 2 disent l'essentiel. Tout d'abord, «les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué». On réduit souvent Schengen à cette simple phrase.

Le second paragraphe est on ne peut plus clair: «Toutefois, lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une Partie Contractante peut, après consultation des autres Parties Contractantes, décider que, durant une période limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. Si l'ordre public ou la sécurité nationale exigent une action immédiate, la Partie Contractante concernée prend les mesures nécessaires et en informe le plus rapidement possible les autres Parties Contractantes.» La Convention prévoit donc très explicitement la reprise des contrôles frontaliers lorsque la situation l'exige.

Nul besoin donc de sortir de Schengen en cas d'urgence. En revanche, il y a nécessité d'expliquer en quoi l'ordre public ou la sécurité nationale sont menacés. La situation actuelle de la France face au terrorisme rend évident le recours à ce paragraphe. Nous invitons ceux qui, en Suisse, s'en prennent à Schengen à relire les textes et à s'en tenir à une argumentation rationnelle à propos des dangers menaçant actuellement notre ordre public et notre sécurité nationale, s'ils veulent invoquer cet article 2.

La Suisse a-t-elle adhéré a Schengen pour supprimer le contrôle des personnes? Évidemment non, pour la raison très simple que ces contrôles étaient déjà très faibles auparavant. Les flux de passage de la frontière de plus en plus grands rendent tout simplement impossibles des contrôles exhaustifs, ne seraitce qu'en raison du nombre limité de fonctionnaires de police. Même dans sa situation actuelle, la France ne pourra effectuer que des contrôles aléatoires, sans compter le nombre de passages et de routes dépourvus de fonctionnaires permanents.

La participation au SIS (Système d'information Schengen) constitue l'une des raisons principales de l'adhésion de la Suisse à ce traité. Le SIS permet l'accès à des bases de données de personnes et d'objet signalés dans tous les pays participants. Les chapitres sur l'entraide judiciaire et les demandes d'asile sont bien sûr extrêmement importants.

Quitter Schengen reviendrait pour notre pays à devenir sourd et aveugle d'une part face au terrorisme et aux mafias et, d'autre part, face aux demandeurs d'asile. Le périmètre de la Suisse deviendrait une frontière extérieure de l'Union européenne, ce qui autoriserait nos voisins à procéder à des contrôles systématiques... qu'ils ne feront sans doute pas. La menace implicite n'en resterait pas moins toujours présente.

Il est un autre point rarement mentionné: en fait, pour le voyageur, Schengen n'a rien changé du tout en ce qui concerne les contrôles douaniers... En souscrivant à Schengen, la Suisse n'a pas adhéré à l'union douanière européenne qui prévoit la libre circulation des biens au sein de l'UE. Les gardes-frontières helvétiques ont toujours le droit d'examiner les marchandises et de demander les pièces d'identité des voyageurs - distinguo pas si subtil que ça entre contrôle de police et contrôle de douane.

Remarquons que beaucoup de pays ont démantelé leurs postes de contrôle et de douane – on passe d'Allemagne en Belgique ou aux Pays-Bas sans que rien ne le signale dans le paysage, si ce n'est un panneau à peine visible. Nos postes de douane, eux, restent debout, solides, dignes des «Toblerone» hérités de la deuxième guerre mondiale.

L'augmentation considérable de nos ressources en informations sur les menaces extérieures représente sans doute le principal apport de Schengen pour notre pays. S'en prendre à ce traité est véritablement un contresens absolu.